

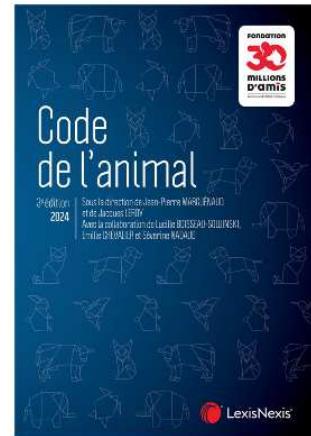
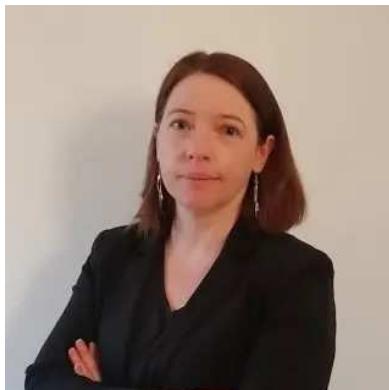
# Diplôme d'Université en Droit animalier

Diplôme en partenariat avec la Fondation 30 Millions d'amis

**Responsables de la formation :**

Séverine NADAUD, Maître de conférences HDR en droit public

Emilie CHEVALIER, Maître de conférences en droit public.



Elles sont toutes deux co-autrices du Code de l'animal paru chez Lexis-Nexis et contribuent régulièrement à la Revue semestrielle de droit animalier.

**Lieu de la formation :**

Campus Universitaire de Brive (Université de Limoges – Faculté de Droit et des Sciences économiques)  
16 rue Jules Vallès, 19100 Brive-la-Gaillarde

<https://www.brive.unilim.fr/fdse/>



### **Présentation générale de la formation :**

Cette formation propose un enseignement de spécialité en droit animalier, sur une matière émergente qui n'est jamais enseignée en tant que telle dans le cursus commun de la Licence et du Master en droit, quelle que soit la spécialisation choisie.

Elle vise à permettre tout d'abord à des étudiants en droit ou à des juristes confirmés (avocats, magistrats, juristes au sein d'association de protection animale...) d'acquérir les connaissances juridiques spécifiques à l'animal.

Elle s'adressera également à des professionnels ou futurs professionnels de la protection animale (vétérinaires, inspecteurs vétérinaires, membres d'associations...), qui ont une connaissance générale des règles applicables à l'animal et souhaiteraient parfaire leur maîtrise de la technique juridique dans ce domaine.

### **Objectifs de la formation :**

*Acquérir une connaissance approfondie du droit animalier en prenant conscience de la complexité de la matière et du droit applicable*, l'animal n'étant pas appréhendé comme une entité unique mais en fonction de son utilité pour l'homme et de ses diverses facettes (être sensible, être aimé, être dangereux, être sauvage, etc.). Cette formation incite ainsi à la réflexion dans une approche intellectuelle riche, intégrant à la fois une dimension historique, philosophique, anthropologique et nationale, européenne et internationale du droit.

*Savoir mobiliser ses connaissances pour rédiger une proposition de réforme qui permette d'améliorer un point particulier du droit animalier.* Dans le cadre de la formation, les étudiants participent au Prix Michelet, qui vise à récompenser la meilleure proposition de réforme du droit animalier.

### **Sessions de formation :**

Une **session de formation ordinaire** sera organisée chaque année. Les enseignements se dérouleront sur 10 journées réparties sur deux semaines au mois de septembre. Elle se déroulera sur le campus de Brive.

En fonction du nombre de candidatures reçues, une **session de formation extraordinaire** pourra également être organisée, en plus de la session de formation ordinaire, sur décision des responsables de la formation. Les enseignements se dérouleront sur 10 journées réparties sur deux semaines au mois de janvier. Elle pourra se dérouler sur le campus de Limoges.

## Structure des enseignements :

ENSEIGNEMENTS	Volume horaire	INTERVENANTS
Présentation de la formation – présentation du contenu, de l'équipe, des MCC, etc.	3 h	Séverine NADAUD, MCF HDR droit public et/ou Emilie CHEVALIER, MCF en droit public, Université de Limoges
Mise au diapason à destination des non juristes ( <i>cours destiné au seul public relevant de la DFCA</i> )	3 h	Séverine NADAUD, MCF HDR droit public et/ou Emilie CHEVALIER, MCF en droit public, Université de Limoges
Initiation à l'élaboration d'une proposition de loi	3 h	Hugo MARRO-MENOTTI, responsable plaidoyer et juridique en condition animale, CAP Convergence Animaux Politique
Les statuts juridiques de l'animal	6 h	Fabien MARCHADIER, Professeur de Droit privé, Université de Poitiers
Histoire et anthropologie juridique de l'animal	6 h	Xavier PERROT, Professeur Histoire du Droit, Université de Clermont-Auvergne
L'animal en droit constitutionnel comparé	6 h	Alexis LE QUINIO, Professeur de Droit Public, Université Limoges
La protection de l'animal par le droit pénal	6 h	Damien ROETS, Professeur de Droit privé et sciences criminelle, Université de Limoges
La protection de l'animal par les droits européens	6 h	Emilie CHEVALIER, MCF en droit public, Université de Limoges
L'animal sauvage vivant à l'état de liberté naturelle : approche par le droit de l'environnement	6 h	Séverine NADAUD, MCF HDR droit public, Université de Limoges
L'animal comme être potentiellement dangereux : approche par le droit administratif	6 h	Pascal COMBEAU, Professeur de Droit public, Université de Bordeaux
L'animal comme être aimé : approche par le droit civil	6 h	Matthias MARTIN, MCF droit privé, Université de Nancy
Les acteurs de la protection animale	4 h	Agnès MAATOUG, Cheffe de cabinet auprès du Procureur de la République de Tulle
<b>Total des heures formation</b>	<b>61h</b>	

## Parrainage des formations :

Chaque promotion du DU est parrainée par une personnalité ayant plus particulièrement œuvré par son action à l'amélioration de la condition animale.

## Modalités de contrôle des connaissances et des compétences :

Le contrôle des connaissances et des compétences sera assuré par deux épreuves portant sur l'ensemble du programme et notées chacune sur 20 :

- La première épreuve est une épreuve orale d'exposé-discussion devant un jury.
- La seconde épreuve est un travail écrit à remettre à une date fixée par le jury : elle consiste en la rédaction d'une proposition argumentée d'une modification du droit animalier sur un point particulier de la législation.

Pour obtenir le Diplôme d'université en droit animalier, le candidat doit s'être présenté aux deux épreuves et avoir obtenu un total de 20 points sur 40.

Sauf dispositions particulières, il y a deux sessions d'examens par session de formation.

## **Tarifs / droits d'inscription au Diplôme (tarifs votés en CA, révisables chaque année) :**

Les droits de formation sont :

- Tarif Formation Initiale (FI) : **350 euros**
- Tarif Formation permanente (FP) ou continue (FC) : **1250 €**

Les droits d'inscription universitaires nationaux de **175 €** doivent également être acquittés que vous dépendiez de la FI ou de la FP/FC.

Une contribution à la vie étudiante et de campus est également à régler (103 €, *tarif national révisable chaque année*).

### **Nota bene**

La différence entre les 3 statuts de formation est la suivante :

- Formation initiale (FI) :
  - si vous n'avez pas interrompu vos études
- Formation permanente (FP) ou continue (FC) :
  - si vous avez interrompu vos études (quelle que soit la durée de l'interruption)
  - si vous exercez (ou avez exercé) une activité salariée ou non salariée
  - si vous êtes inscrit sur la liste des demandeurs d'emploi (indemnisé ou non)

Vous relevez de la formation permanente si vous prenez vous-même en charge les frais de formation. Vous relevez de la formation continue si vous bénéficiez d'une aide de votre employeur ou d'un organisme (plan de formation de l'entreprise, congé individuel de formation, contrat de qualification). Dans les deux cas, vous devez passer par les services de la DFCA.

Si vous souhaitez faire une demande de financement, il vous est possible de faire établir un devis par mail à [dfc@unilim.fr](mailto:dfc@unilim.fr) en indiquant :

- vos coordonnées complètes (nom, prénom, adresse, téléphone, mail)
- l'intitulé exact du diplôme ou de la formation qualifiante,
- le mode d'envoi du devis (mail, courrier postal ou les deux)

### **Conditions d'admission :**

Sont admissibles les personnes titulaires d'au moins une 2<sup>ème</sup> année de Licence (Droit, AES, Philosophie, Lettre, école vétérinaire, etc.).

Les personnes ne disposant pas d'un niveau Bac + 2 mais justifiant d'un intérêt particulier et de connaissances de bases en droit animalier lors de leur candidature (ex : membres d'association de protection animale) pourront toutefois être acceptées par décision du jury, composé des deux responsables de la formation et de deux enseignants.

### **Appel à candidatures :**

Les candidatures se font obligatoirement par voie électronique sur la plateforme E-Candidat (<https://ecandidat.unilim.fr/>) et en fonction des dates indiquées sur cette plateforme pour chaque session. Attention, seuls les dossiers complets seront examinés pour procéder à la sélection des candidats retenus.

### **Pour tout renseignement complémentaire :**

[fdse.du-animalier@unilim.fr](mailto:fdse.du-animalier@unilim.fr)